TRANSXPRESS



GUIDE PRATIQUE · TRANSIT ET DÉDOUANEMENT

Origine CEDEAO : quand une marchandise bénéficie-t-elle du régime préférentiel en Guinée ?

Du ciment du Sénégal, des produits alimentaires de Côte d'Ivoire, des matériaux du Ghana ou du Nigeria : une partie de ce que la Guinée importe vient de la sous-région, par la route ou par mer. Ces marchandises peuvent, sous conditions, entrer sans droit de douane grâce au régime préférentiel de la CEDEAO. Les conditions sont précises, et beaucoup d'importateurs les découvrent au moment de la liquidation.

SOMMAIRE

01 Quand le régime préférentiel s'applique-t-il ?
02 Le schéma de libéralisation des échanges
03 Qu'est-ce qu'un produit originaire ?
04 Agrément et certificat d'origine
05 Ce qu'il faut demander à votre fournisseur
06 Ce qui reste dû et les limites
07 Ce que nous faisons pour vous

01 Quand le régime préférentiel s'applique-t-il ?

Une marchandise bénéficie du régime préférentiel CEDEAO en Guinée lorsqu'elle est originaire d'un autre État membre au sens des règles d'origine communautaires, que, pour un produit industriel, le produit et son fabricant sont agréés au schéma de libéralisation des échanges, et qu'elle est accompagnée d'un certificat d'origine CEDEAO valable. Elle entre alors en exemption du droit de douane du Tarif extérieur commun (TEC). La provenance seule ne suffit pas : ce qui compte est l'origine.

> Ce guide présente le principe général. L'application à un produit donné dépend des textes communautaires et nationaux en vigueur et de l'appréciation de la douane : faites-la confirmer avant l'achat.

02 Le schéma de libéralisation des échanges

Le schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLE, ou ETLS en anglais) vise la libre circulation, en franchise de droits de douane, des produits originaires des États membres. Il distingue en pratique trois familles de produits :

- Les produits du cru : produits agricoles, d'élevage, de pêche ou minéraux, non transformés.
- Les produits de l'artisanat traditionnel, fabriqués à la main.
- Les produits industriels, issus d'une transformation en usine.

Pour les produits du cru et l'artisanat, les formalités sont en principe allégées. Pour les produits industriels, le bénéfice du schéma suppose un agrément préalable du produit et de l'entreprise qui le fabrique, et un certificat d'origine pour chaque expédition. Les modalités exactes (documents

© 2026 TRANSXPRESS SARL · Document protégé, reproduction interdite sans autorisation écrite

demandés, procédure d'agrément) relèvent des textes communautaires et de leur application dans chaque pays.

03 Qu'est-ce qu'un produit originaire ?

Un produit est originaire d'un État membre s'il y a été entièrement obtenu, ou s'il y a subi une transformation suffisante, selon les critères fixés par les règles d'origine de la CEDEAO.

- Entièrement obtenu : récolté, extrait, élevé ou pêché dans l'État membre, ou fabriqué uniquement à partir de tels produits.
- Transformation suffisante : le produit fini a changé de position tarifaire par rapport aux matières importées, ou la valeur ajoutée dans l'État membre atteint le seuil prévu par les règles d'origine.
- Opérations insuffisantes : un simple reconditionnement, un étiquetage, un mélange ou un assemblage élémentaire ne confèrent pas l'origine.

> Le cas le plus fréquent d'erreur : une marchandise fabriquée en Asie ou en Europe, achetée chez un grossiste à Dakar, Abidjan ou Lagos, puis expédiée en Guinée. Elle vient de la CEDEAO, mais elle n'en est pas originaire : elle paie le droit du TEC normal.

04 Agrément et certificat d'origine

Pour un produit industriel, l'agrément est demandé par le fabricant dans son pays, auprès de l'instance nationale compétente, puis reconnu au niveau communautaire. Chaque expédition est ensuite accompagnée d'un certificat d'origine CEDEAO délivré par l'autorité habilitée du pays d'exportation.

- Le certificat doit désigner la marchandise de la même façon que la facture et la liste de colisage.
- Il doit être émis pour l'expédition concernée, au nom du bon exportateur et du bon destinataire.
- Un certificat incomplet, raturé ou incohérent peut être refusé : la marchandise est alors taxée au tarif normal.
- La douane guinéenne peut demander des justificatifs complémentaires ou vérifier l'origine après le dédouanement, selon la réglementation en vigueur.

05 Ce qu'il faut demander à votre fournisseur

Avant de commander, posez par écrit ces questions à votre fournisseur dans l'autre pays de la CEDEAO. Ses réponses vous diront si le régime préférentiel est réaliste.

1. Êtes-vous le fabricant du produit, ou un revendeur ?
2. Le produit est-il agréé au schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO ? Pouvez-vous en transmettre la preuve ?

© 2026 TRANSXPRESS SARL · Document protégé, reproduction interdite sans autorisation écrite

3. Fournirez-vous un certificat d'origine CEDEAO pour chaque expédition ?
4. La désignation et le code tarifaire de votre facture correspondent-ils à ceux de l'agrément ?
5. La marchandise voyagera-t-elle directement vers la Guinée, sans transformation dans un pays tiers ?

Prévoyez dans le contrat qui supporte le surcoût si le certificat est refusé ou manquant à l'arrivée.

06 Ce qui reste dû et les limites

Le régime préférentiel exempte du droit de douane du TEC. Il ne supprime pas tout : la TVA de 18 % s'applique en principe comme sur un produit national, et certains prélèvements ou redevances peuvent rester dus selon la réglementation en vigueur. Le montant exact est celui de la liquidation.

- Le régime ne s'applique qu'aux marchandises qui remplissent toutes les conditions, expédition par expédition.
- Une marchandise en simple transit par un pays de la CEDEAO ne change pas d'origine.
- En cas de doute de la douane, le dédouanement peut être retardé jusqu'à vérification.

07 Ce que nous faisons pour vous

TransXpress vérifie, avant l'expédition, le certificat d'origine et la cohérence des documents de votre fournisseur, puis déclare la marchandise sous le régime approprié à Conakry ou à la frontière, et organise son transport jusqu'à votre site. Envoyez-nous la facture pro forma du fournisseur, le pays de fabrication et, s'il existe, son certificat d'origine CEDEAO.

? Questions fréquentes

Une marchandise chinoise achetée à Dakar bénéficie-t-elle du régime CEDEAO ?

Non. Elle provient du Sénégal mais n'est pas originaire de la CEDEAO : elle paie le droit de douane normal du TEC à son entrée en Guinée.

Le régime préférentiel CEDEAO supprime-t-il la TVA ?

Non. Il exempte du droit de douane ; la TVA de 18 % et certains prélèvements restent dus selon la réglementation en vigueur.

Qui délivre le certificat d'origine CEDEAO ?

L'autorité habilitée du pays d'exportation, à la demande de l'exportateur, pour chaque expédition. Pour un produit industriel, le produit doit en principe être agréé au préalable.

© 2026 TRANSXPRESS SARL · Document protégé, reproduction interdite sans autorisation écrite

Guide d'information générale rédigé par TransXpress. Les règles douanières et les procédures évoluent : chaque dossier se vérifie avec les documents et la réglementation en vigueur. Ce guide ne constitue ni un devis ni un engagement.

TRANSXPRESS

© 2026 TRANSXPRESS SARL · Document protégé, reproduction interdite sans autorisation écrite

TRANSXPRESS

UN SEUL INTERLOCUTEUR, DU PORT À VOTRE SITE

Approvisionnement, transit et dédouanement, transport lourd et location d'engins en Guinée.

TransXpress accompagne les opérateurs miniers, industriels et de construction en Guinée et sur les corridors vers le Mali et la Sierra Leone. Un nom, un numéro et quelques mots suffisent : nous vous rappelons sous 24 h ouvrées.

DEVIS

transxpress.co/#devis

WHATSAPP

+224 610 36 36 52

E-MAIL

info@transxpress.co

BUREAU

Résidence Micheline, Camayenne, Dixinn, Conakry

© 2026 TRANSXPRESS SARL, RCCM GN.TCC.2022.B.01359. Tous droits réservés. Ce document est protégé par le droit d'auteur : toute reproduction, diffusion ou adaptation, totale ou partielle, sans l'autorisation écrite de TRANSXPRESS SARL est interdite. Version en ligne : transxpress.co/guides/origine-cedeao-regime-preferentiel-guinee/